



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION :**

**SERVICE : CELLULE COMMANDE PUBLIQUE**

Affaire suivie par : Estelle GARY

**N°D2023-237-MP**

**OBJET : 23FCSMATROULANTENV – FOURNITURE DE MATÉRIELS ROULANTS D'OCCASION POUR LE SERVICE ENVIRONNEMENT – CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ACHAT D'UN FOURGON SUITE À INFRUCTUOSITÉ**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Vu la décision n°2023-73-MP en date du 25 avril 2023 actant le choix du prestataire retenu pour le « Lot 2 – Camion polybenne 3,5 T PTAC » du marché à procédure adaptée 23FCSMATROULANTENV : AUTO DES LOGES de Jouy-aux-Arches (57) ;

Considérant qu'aucune offre n'a été réceptionnée pour le « Lot 01 – Fourgon atelier réhaussé » du marché suscité ;

Considérant que dans ce cas de figure, conformément à l'article R. 2122-2 du Code la Commande Publique, l'acheteur public peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées ;

Considérant que le service environnement a respecté la procédure et trouvé une offre qui correspond en tout point à leurs attentes auprès du garage SLK AUTOMOBILE de l'Union (31) et qu'il faut très rapidement réserver le véhicule ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

**1°) – De retenir l'offre du garage SLK AUTOMOBILE de l'Union (31) pour un montant de 10 478,76 € HT (10 510,76 € TTC) pour l'achat d'un fourgon atelier réhaussé pour le service environnement de Fumel Vallée du Lot ;**

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)

## AR Prefecture

047-200068930-20231229-D2023\_237\_MP-AR  
Reçu le 03/01/2024  
Publié le 03/01/2024

2°) – De signer l’offre financière ;

3°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget principal.

En application de l’article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 29 décembre 2023



Le Président  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 03 janvier 2024

Reçu en Sous-Prefecture le :

Publié ou Notifié le : 03 janvier 2024

-----

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)